

**COMITÉ D'ENQUÊTE DU CONSEIL CANADIEN DE LA
MAGISTRATURE RELATIVEMENT À LA CONDUITE DE
L'HONORABLE MICHEL GIROUARD, J.C.S.**

**ORDONNANCE RELATIVE À LA PUBLICATION DE
LA REQUÊTE EN RADIATION D'ALLÉGATIONS DU 17 JANVIER 2017**


- [1] Dans le cadre de son enquête fondée sur les paragraphes 63 (1) et 63 (3) de la *Loi sur les juges*, L.R.C. (1985), ch. J-1, le Comité d'enquête a élaboré un Avis d'allégations à l'égard de l'honorable Michel Girouard, j.c.s., lequel réfère notamment à une lettre datée du 25 juillet 2016.
- [2] Cette lettre a été transmise aux procureurs du juge Girouard sous réserve des règles de non-divulgateion et de confidentialité applicables au processus d'enquête.
- [3] Le 17 janvier 2017, les procureurs du juge Girouard ont signifié une Requête en radiation d'allégations, laquelle divulgue le nom de l'auteur, reproduit certains extraits de la lettre du 25 juillet 2016 et fait référence à son contenu.
- [4] Conformément à la condition de confidentialité sous laquelle la lettre a été transmise aux procureurs du juge Girouard et considérant les pouvoirs du Comité d'enquête notamment en vertu du paragraphe 6 (2) du *Règlement administratif du Conseil de la magistrature sur les enquêtes (2015)*, DORS/2015-203 et du paragraphe 3.10 du *Manuel de pratique et de procédure des comités d'enquête du CCM*, le Comité d'enquête :

ORDONNE que le nom de l'auteur de la lettre du 25 juillet 2016, que les extraits de cette lettre reproduits à la requête et que toute référence au contenu de cette lettre soient caviardés de la Requête en radiation d'allégations avant toute publication.

Et nous avons signé le 31 janvier 2017 :

Le Comité d'enquête

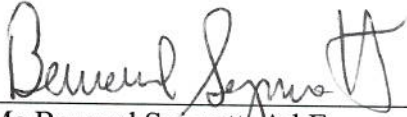

L'honorable J. Ernest Drapeau (président)


L'honorable Glenn D. Joyal


L'honorable Marianne Rivoalen



Me Paule Veilleux



Me Bernard Synnott, Ad.E.